

---

**Présidence : Bulgarie****SEANCE SPECIALE DU CONSEIL PERMANENT  
(512ème séance plénière)**

1. Date : Mardi 29 juin 2004

Ouverture : 15 h 10

Clôture : 17 h 50

2. Présidence : M. I. Petrov

Avant d'aborder l'ordre du jour, la Présidence a fait savoir au Conseil permanent que le Président en exercice avait, par une lettre en date du 25 juin 2004 (voir l'Annexe 1 du journal), annoncé l'adoption, dans le cadre d'une procédure d'approbation tacite, de la Décision du Conseil ministériel sur la prorogation du mandat du Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales (voir la Décision MC.DEC/1/04, dont le texte est joint en annexe au présent journal).

3. Sujets examinés — Déclarations — Décisions :

Point 1 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Situation en Ossétie-du-Sud (Géorgie)* : Irlande-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Bulgarie, la Croatie, la Roumanie et la Turquie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/600/04), Géorgie
- b) *Election présidentielle en Serbie (Serbie-Monténégro), le 27 juin 2004* : Irlande-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Bulgarie, la Croatie, la Roumanie et la Turquie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/601/04), Etats-Unis d'Amérique, Suisse, Norvège, Serbie-Monténégro
- c) *Affaire du Comité Helsinki biélorusse* : Irlande-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Bulgarie, la Croatie, la Roumanie et la Turquie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/602/04), Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/605/04), Biélorussie

- d) *Activités des témoins de Jéhovah dans la Fédération de Russie : Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/606/04), Fédération de Russie*
- e) *Congrès du Parti Otan et réformes politiques au Kazakhstan : Kazakhstan*

Point 2 de l'ordre du jour : MISSION DE L'OSCE EN MOLDAVIE

Chef de la Mission de l'OSCE en Moldavie (PC.FR/20/04 Restr.),  
Irlande-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Bulgarie, la Croatie, la Roumanie et la Turquie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/598/04),  
Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/607/04), Fédération de Russie  
(PC.DEL/597/04), Norvège, Ukraine, Moldavie (PC.DEL/596/04), Présidence

Point 3 de l'ordre du jour : MISSION DE L'OSCE AU KOSOVO

Chef de la Mission de l'OSCE au Kosovo (PC.FR/19/04 Restr.),  
Irlande-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Bulgarie, la Croatie, la Roumanie et la Turquie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/599/04),  
Etats-Unis d'Amérique, Canada, Suisse, Norvège, Fédération de Russie,  
Albanie, Serbie-Monténégro, Secrétaire général, Présidence

Point 4 de l'ordre du jour : DECISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT  
DE L'OPERATION D'OBSERVATION DES  
FRONTIERES PAR LA MISSION DE L'OSCE EN  
GEORGIE

Présidence

**Décision** : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 614 (PC.DEC/614) sur la prorogation du mandat de l'opération d'observation des frontières par la Mission de l'OSCE en Géorgie ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Fédération de Russie, Fédération de Russie (déclaration interprétative, voir pièce complémentaire à la Décision), Irlande-Union européenne, Géorgie (voir l'Annexe 2 du journal)

Point 5 de l'ordre du jour : DECISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT  
DU COORDONNATEUR DES PROJETS DE L'OSCE  
EN UKRAINE

Présidence

**Décision** : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 615 (PC.DEC/615) sur la prorogation du mandat du Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 6 de l'ordre du jour : DECISION SUR LE BUDGET ADDITIONNEL DE 2004 POUR LE BUREAU DES INSTITUTIONS DEMOCRATIQUES ET DES DROITS DE L'HOMME

Présidence

**Décision** : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 616 (PC.DEC/616) sur le budget additionnel de 2004 pour le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 7 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITES DU PRESIDENT EN EXERCICE

- a) *Visite du Président en exercice en Moldavie les 21 et 22 juin 2004* : Présidence
- b) *Allocution du Président en exercice à la séance d'ouverture de la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité, le 23 juin 2004* : Présidence

Point 8 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

- a) *Réunions bilatérales avec de hauts représentants de l'Organisation des Nations Unies, tenues à New York les 21 et 22 juin 2004* : Secrétaire général (SEC.GAL/151/04 Restr.)
- b) *Réunion annuelle des chefs de Mission, tenue à Vienne les 28 et 29 juin 2004* : Secrétaire général
- c) *Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité 2004* : Secrétaire général
- d) *Programme régional transfrontalier OSCE-Europe du Sud-Est* : Secrétaire général
- e) *Inauguration de la structure antiterrorisme régionale de l'Organisation de coopération de Shanghai, à Tachkent le 17 juin 2004* : Secrétaire général

Point 9 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Distribution d'un rapport écrit sur la visite de délégations de l'OSCE en Moldavie (PC.DEL/603/04 Restr.)* : Présidence
- b) *Distribution d'un projet de décision du Conseil permanent sur des projets visant à aider la Biélorussie à résoudre des problèmes relatifs aux armes légères et de petit calibre* : Présidence
- c) *Session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, devant avoir lieu à Edimbourg du 5 au 9 juillet 2004* : Représentant de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE

- d) *Elections présidentielles et législatives, devant avoir lieu en Roumanie le 28 novembre 2004* : Roumanie
- e) *Transfert de la présidence de l'Union européenne* : Irlande, Présidence
- f) *Questions d'organisation* : Présidence

4. Prochaine séance :

Jeudi 1er juillet 2004 à 10 heures, Neuer Saal



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**

PC.JOUR/512  
29 juin 2004  
Annexe 1

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

**512ème séance plénière**  
PC Journal No 512, point 2

## **LETTRÉ DU PRÉSIDENT EN EXERCICE**

A l'attention des Ministres des affaires étrangères  
des États participants de l'OSCE

Sofia, le 25 juin 2004

Cher collègue,

En ma qualité de Président en exercice de l'OSCE, j'ai l'honneur de vous informer que le projet de décision du Conseil ministériel sur la prorogation du mandat du Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales, qui était soumis à une procédure d'approbation tacite prenant fin le 25 juin 2004 à midi HEC, n'a fait l'objet d'aucune objection.

La décision prend donc effet à compter de ce jour et sera jointe en annexe au journal de la douzième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE et au journal de la prochaine séance, à savoir la 512ème, du Conseil permanent, le 29 juin 2004.

Les États participants qui comptent exercer leur droit de faire une déclaration interprétative ou de formuler une réserve officielle au titre du paragraphe 79 (Chapitre 6) des Recommandations finales des Consultations de Helsinki (1973) sont invités à le faire par l'intermédiaire de leur délégation auprès de l'OSCE à la 512ème séance du Conseil permanent.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de ma considération distinguée.

[signature]

Solomon Passy  
Président en exercice de l'OSCE  
Ministre des affaires étrangères de la République de Bulgarie



---

**512ème séance plénière**

PC Journal No 512, point 4 de l'ordre du jour

**DECLARATION DE LA DELEGATION DE LA GEORGIE**

Monsieur le Président,

Ma délégation a réaffirmé à plusieurs reprises sa position concernant l'Opération d'observation menée le long de la frontière géorgio-russe. Permettez-moi d'exprimer à nouveau notre ferme appui à cette entreprise complexe et de remercier l'OSCE pour son attachement continu à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables en Géorgie et dans la région tout entière.

L'Opération d'observation des frontières a joué un rôle clé en atténuant les tensions sur la partie tchéchène de la frontière géorgio-russe et a empêché le débordement du conflit sur le territoire de mon pays. L'Opération d'observation des frontières a clairement contribué à l'instauration de relations fructueuses et constructives entre les services des frontières de la Fédération de Russie et ceux de la Géorgie, et a apporté une assistance considérable aux gardes frontière géorgiens.

A une époque de tensions accrues à la frontière géorgio-russe, l'Opération d'observation des frontières conduite par l'OSCE a joué un rôle central en tenant la communauté internationale au courant de la situation réelle dans la région, et elle est considérée, dans une large mesure, comme un succès. Mais surtout, nous voyons dans l'Opération d'observation des frontières une initiative unique dans tout l'espace de l'OSCE, et nous sommes convaincus que sa réalisation effective pourrait servir d'instrument pour résoudre les problèmes concernant les frontières internationales. Nous ne pouvons accepter les critiques grossières de certains au sujet de l'opération. Rien qu'au cours du mois de juin de cette année (les 1er, 2, 12, 13, 14 et 23), l'opération a recensé six cas de mouvements illégaux de personnes en tenues de camouflage. Le 7 juin, l'opération a enregistré une violation de l'espace aérien géorgien par un hélicoptère non identifié. Tout ceci montre clairement l'efficacité de l'opération en cours. Il n'est pas surprenant qu'une opération d'une telle ampleur puisse présenter certaines lacunes, mais nous sommes fermement convaincus que, dans l'ensemble, elle a apporté une importante contribution à la restauration de la stabilité dans la région. Nous sommes portés à croire que la partie géorgienne pourrait, en étroite coopération avec des experts internationaux, trouver des alternatives au mandat adapté de l'opération et les soumettre pour examen.

Sur la base de ce qui précède, nous offrons notre appui sans réserve à la prorogation de son mandat pour six mois et tenons, une fois encore, à remercier l'Organisation pour cette importante initiative.

Pour terminer, Monsieur le Président, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire joindre le texte de la présente déclaration au journal de ce jour.

Merci.